

La Chambre de commerce de Vancouver a comparu et présenté des instances et plusieurs groupements écologiques, notamment la West Coast Environmental Law Association et le Canadian Arctic Resources Committee ont également comparu. D'autres organismes ont comparu devant le comité pour présenter leurs instances sur ce projet de loi très important. Certains d'entre nous ont eu l'occasion et même la chance d'entendre la plupart de ces instances et nous avons pu lire celles que nous n'avons pas entendues. Je me compte parmi les rares qui ont eu cette chance unique.

Si je mentionne tous ces organismes, c'est parce que je veux profiter de l'occasion pour le remercier ainsi que toutes les personnes qui sont venues plaider leur cause devant le comité. J'espère que tous les députés se joindront à moi pour les féliciter. Dans le cadre de l'étude du bill, elles ont participé au processus démocratique de façon louable.

C'est à ces organismes que nous devons plusieurs des amendements apportés au bill. En effet, la version initiale du bill laissait beaucoup à désirer et au regard des opinions exprimées par ces groupes, le gouvernement a cru nécessaire de présenter de nombreux amendements et de procéder à des changements conformément à leurs désirs. Dans de nombreux cas, ces changements ont été intégrés à certaines des suggestions de l'opposition. Comme je l'ai dit, les influences exercées ont été considérables et je crois qu'il continuera d'en être ainsi parce que presque tous ces organismes vont suivre de très près, avec une grande impatience dans certains cas, avec un profond regret dans d'autres, l'étude, l'adoption et la mise en vigueur du bill.

Je dois dire que j'ai été déçu qu'aucun des gouvernements provinciaux ne se donne la peine de témoigner devant le comité ou de lui soumettre des mémoires au sujet de ce bill des plus importants dont les effets se feront sentir dans tant de provinces. Comme je l'ai déjà dit, le bill aura des effets marqués sur tous les gouvernements au Canada et sur l'ouverture au reste du pays de ce qui représente les deux tiers de notre territoire, le grand Nord.

Je souhaite plus que toute autre chose féliciter publiquement le président du comité car, à mon avis, il a fait les choses avec classe et a permis dans toute la mesure du possible aux groupes qui ont témoigné de faire valoir clairement leurs opinions. Je veux parler du député de Chateauguay (M. Watson).

Beaucoup de questions ont été soulevées que nous pourrions classer en 10 ou 11 catégories environ. La première portait sur la définition des terres du Canada. L'amendement va effectivement réduire l'étendue de ces terres d'environ la moitié et soustraira à l'application du bill les régions de Hibernia et de la mer de Beaufort ainsi que la plus grande partie des découvertes de gaz que la PanArctic a réalisées dans le Nord.

La deuxième question qui nous causait de réelles inquiétudes avait trait aux pouvoirs discrétionnaires du ministre, lesquels pouvoirs sont immenses. Nous aurions souhaité que le bill les accroisse à certains chapitres et les réduise à certains autres où ils sont de très grande portée.

Troisièmement, nous nous sommes beaucoup inquiétés de l'expropriation rétroactive prévue initialement dans le bill. Fort heureusement, à cause de la réaction massive et très vive de l'industrie et de certains groupes en cause, le gouvernement a jugé bon de faire marche arrière et de revenir sur sa position. Pareille politique mal avisée et presque méprisable d'aliénation

### *Pétrole et gaz du Canada—Loi*

rétroactive de droits, dont celui à la propriété, ne doit en aucune circonstance être appuyée par quelque parti que ce soit. Dans un pays démocratique comme le nôtre, les citoyens doivent toujours avoir droit à indemnités et au respect des formes et garanties de procédure.

**Des voix:** Bravo!

**M. Yurko:** Bien des appréhensions ont été exprimées au sujet des intérêts de la Couronne et de l'importance des projets de nationalisation de l'industrie pétrolière dans les terres du Canada. D'excellents arguments ont été présentés à cet égard. On s'est aussi grandement préoccupé du sort des autochtones et, en fait, de l'emploi de la main-d'œuvre et de matériaux canadiens, comme aussi des effets de la mise en valeur des sources d'énergie et du développement dans le Nord sur les gouvernements territoriaux, et certaines petites localités de la région. Certains d'entre nous ont préconisé avec beaucoup d'insistance d'investir une partie des redevances payées sur la production pétrolière et gazière de cette vaste région dans un fonds destiné à l'usage futur des provinces et des villes qui ne manqueront pas de s'y développer dans des conditions difficiles—et de manière plutôt explosive à cause du bill à l'étude.

Nous nous sommes beaucoup préoccupés des questions écologiques, et nous ne pensons pas que le bill puisse résoudre de façon satisfaisante les problèmes qui ne manqueront pas de surgir dans cette région. Il a d'ailleurs fallu apporter des rectifications aux sanctions prévues. L'un des aspects les plus importants du bill, c'est la façon dont il limite les possibilités pour les petites entreprises canadiennes de participer à la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières de cette vaste région du Canada qui recouvre littéralement les deux tiers du territoire canadien. C'était là l'un de mes principaux sujets de préoccupation. On nous proposait un bill tendant à canadianiser une industrie, mais les restrictions, financières et autres, qu'il imposait à la participation des petites entreprises canadiennes étaient insurmontables.

Notre pays est généreusement doté de ressources en hydrocarbures, qu'il s'agisse de charbon, de pétrole, de gaz naturel, de sables bitumineux et d'huiles lourdes, plus qu'aucun autre pays dans le monde, mais nous souffrons de l'absence d'un programme de gestion adéquat et, particulièrement au cours de la dernière décennie, de la mauvaise gestion politique de l'exploitation de nos ressources en hydrocarbures.

Le bill C-48, en tandem avec le Programme énergétique national, représente un effort pour établir un nouveau régime de production, de distribution et de consommation. Je tiens tout d'abord à dire sans équivoque que bien qu'il présente certains bons éléments, ce régime est imposé au pays dans un délai trop court. C'est une des raisons qui expliquent la réaction très négative qu'il a suscitée aux États-Unis. Il est trop brutal et son application trop rapide pour nous permettre de réaliser les objectifs qui seraient souhaitables à plus long terme.

Quels sont ces objectifs? On les a bien exposés à plusieurs reprises. Il s'agit tout d'abord d'assurer aux Canadiens qu'au moins 50 p. 100 de la production du pétrole et du gaz leur appartiendra d'ici 1990 par voie de canadianisation et de nationalisation. Il s'agit en deuxième lieu de faire passer un nombre important de grandes entreprises pétrolières et gazières sous contrôle canadien. Nous connaissons la voie que suit le gouvernement à cet égard.